## REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI REGION DE SANT YALLA COMMUNE DE SANT YALLA

> Sant Yalla, le 11/03/2025 N° PO-2025-0wsz5xu5r

## PERMIS D'OCCUPER

**Prénom:** Aminata

Nom: sall

E T

Α

Т

С

1

V 1

L

Date et lieu de Naissance : 10/10/1995 à Thiès

Numéro Carte Nationale D'identité : Qui reprehenderit ac

**Délivrée à Debitis voluptatum I, le :** 24/12/1976

Est autorisé à occuper la parcelle lot N°: Keur lamine

Du plan de lotissement de : cite asecna

**T.F:** Duis voluptas possim propriété de la Commune de Sant Yalla

- 1) L'autorisation est personnelle
- 2) Aucune construction ne peut être entreprise sans autorisation de construction délivrée par les autorités compétentes.
- 3) La Commune de Sant Yalla se réserve le droit d'une reprise de la parcelle pour des raisons d'intérêt public.
- 4) L'attributaire doit effectivement occuper et procéder à la suite, à la mise en valeur de la parcelle dans un délai de deux (02) ans à compter de la date de signature du présent permis d'occuper.
- 5) L'inobservation d'une des conditions sera sanctionnée par le retrait de la parcelle.

Fait àSant Yalla, le11/03/2025

Le Maire

## Ampliations:

S.G

**DDPF** 

Intéressé

Archives

Cadastre

Domaine